

La Roue Libre de Thau

Rencontre avec Mme Véronique Calueba-Rizzolo, conseillère départementale canton de Sète

Mercredi 11 janvier 2017 à la Maison des solidarités Pierre Arraut
Rédacteur Daniel Rigaud

Mme Calueba-Rizzolo regrette que l'association ne lui ait pas transmis les questions au préalable, ce qui lui aurait permis de préparer les réponses avec les techniciens du Conseil départemental. Elle se félicite de cette rencontre et demande que le contact soit maintenu entre l'association et les élus départementaux.

La politique cyclable du Département de l'Hérault

Le Département s'est engagé depuis longtemps dans une politique volontariste de développement des itinéraires cyclables. Les opérations d'aménagements sont effectives autour de Clermont l'Hérault, vers Ganges ou encore au Nord-Est du département. Le Département poursuit sa politique de développement des voies vertes. L'intervention du Département s'inscrit dans le schéma directeur des EuroVélo routes (notamment EuroVélo 8 et 17).

Concernant la liaison Marseillan - Mèze, qui permettait d'achever l'itinéraire cycliste du tour de l'étang de Thau, il convient de se rapprocher de Christophe Morgo, conseiller départemental du canton de Mèze, par ailleurs vice-président délégué à l'environnement et Maire de Villeveyrac. De plus, M. Morgo en tant que sportif est sensible aux questions de mobilité cyclable.

La liaison cyclable Sète - Balaruc sur l'emplacement de l'ancienne voie ferrée relève de Thau Agglo et devrait être réalisée par la future agglomération du Bassin de Thau (CABT).

Dans les sites urbains, le Département délègue la gestion des voies départementales aux communes. Le Conseil départemental n'est donc pas directement impliqué dans la gestion des voiries communales qui est une compétence communale. Toutefois sur Sète, le Département est responsable de l'estacade (quai du Maréchal Joffre) sous l'échangeur Georges Clémenceau où il est prévu une voie permettant le passage de bus, de piétons et de vélos. Dominique Jaumard, le directeur des routes du Conseil départemental est chargé de ce dossier qui représente un budget de 4 millions d'euros.

Véronique Calueba-Rizzolo ignore s'il existe une instance départementale de concertation avec les associations de cyclistes, elle estime que ce serait une bonne idée qu'il y en ait une.

La situation cyclable sur Sète

Deux visions de la ville s'opposent entre les tenants de « l'économique » et ceux de « l'écologique ». Cette opposition traverse tous les camps, même celui de Puissance Sète. Le programme élaboré en 2014 pour la campagne des élections départementales de 2015 mettait en avant une ville apaisée et la gratuité des transports publics.

Le choix de l'actuelle municipalité est celui du « tout économique » en défendant le concept d'un centre-ville semblable à un centre commercial dans lequel les voitures doivent pouvoir accéder facilement. L'actuelle équipe municipale est restée à une vision de la ville datant des années 70. D'après elle, la première demi-heure gratuite dans les parkings du centre-ville aurait permis de relancer les commerces de proximité de centre-ville. Dans le même temps et sans craindre la contradiction, ils décident de l'extension de la zone commerciale de Balaruc-les-Bains afin d'y attirer d'autres enseignes.

La culture du tout automobile est encore très prégnante et aucune leçon n'est tirée du mouvement actuel des villes qui privilégient la déambulation et les modes doux de déplacements. Alors même que Sète se prête facilement aux déplacements piétons, rien n'est fait pour les encourager. Il conviendrait de mettre en oeuvre un plan marche à l'échelle de la ville.

Les obligations de mise aux normes en matière d'accessibilité des personnes handicapées (initialement prévues pour 2005 et repoussées à 2020) vont représenter une dépense de 10 millions d'euros pour la Ville de Sète. Le Maire a décidé d'y consacrer 300 000 euros par an, ce qui est notoirement insuffisant, et surtout laisse la responsabilité à son ou sa successeur.e de financer la suite (de l'ordre de 4 à 5 millions par an) ce qui sera intenable.

Sur le dossier de requalification des Boulevards Camille Blanc et Verdun, Mme Calueba-Rizzolo nous communique le courrier que le Président du Conseil départemental a adressé au Président de Thau Agglo et Maire de Sète qui précise que cette voie a vocation à être transférée dans la voirie communale. Le Département, qui aidera la Région pour la réhabilitation du Pont Sadi Carnot, propose de déclasser cette voie (RD 2) avec une soulte compensatoire de 449 000 euros pour la ville.

Les projets de la Roue Libre de Thau

Le projet de vélo-école pourrait être soutenu par Hérault-Sport. Anissa Bouayad a été rencontrée dans ce cadre et s'est montrée intéressée par le projet. Véronique Calueba-Rizzolo nous conseille de transmettre une copie de demande de subvention à Sébastien Andral, conseiller départemental du canton Sète qui siège au conseil d'administration d'Hérault Sport.

L'atelier de réparation de vélos pourrait s'intégrer dans un projet de ressourcerie en cours de montage sur Sète. Le Département dispose d'une ligne de crédit sur le développement de ressourcerie .

Véronique Calueba-Rizzolo nous encourage à nous rapprocher de Josy Corrieri qui anime le "Petit Lieu" (23 rue de Tunis) et de Pascal Larderet (compagnie Cacahuète au Lieu Noir quai Rhin et Danube). Ce sont des artistes d'arts de la rue investis dans le soutien des initiatives d'habitants dans ce quartier en politique de la ville (Ile Sud).

En conclusion, un rencontre riche et fructueuse et un contact à maintenir de manière régulière.